

■ **Désistement et demande de remboursement éventuel de pension :**

NOM et prénom :	
Départ prévu le :	
Motif du départ :	
Remboursement sur compte (<i>libellé complet s.v.p.</i>) :	
IBAN :	BIC :
Date :	

Signature du débiteur de la pension

Signature de l'étudiante

- 1 Pour être pris en considération, le formulaire de désistement doit obligatoirement être remis à une éducatrice, daté et signé.
- 2 Il est bien entendu que le désistement ne prend cours qu'une fois la chambre libérée et l'inventaire effectué.
- 3 Le désistement entraîne toujours la perte de la valeur d'une semaine de pension (circulaire ministérielle du 27/6/91).
Pratiquement, cela signifie que : avant la rentrée scolaire, l'acompte est perdu. En cours d'année scolaire, une semaine de pension nous est due, en sus de la pension à payer jusqu'à la date du désistement.
- 4 Le remboursement éventuel se fait, au plus tard, fin du trimestre en cours.
- 5 Pour les étudiantes qui ont occupé une chambre, contactez une éducatrice au moment du départ pour :
INVENTAIRE + ETAT DES LIEUX + REMISE DU BADGE

Réserve à l'administration

document reçu le :

départ effectif à la date du :